



HONORAIRES DE TRANSACTIONS

sur immeubles d'Habitation et terrains à bâtir

BAREME TRANSACTION HABITATIONS applicable sur le Prix de Vente TTC	
TRANCHES de PRIX de VENTE	HONORAIRES *
jusqu'à 130 000 €	Forfait mini 7 000 €
131 000 € à 159 000 €	5,40%
160 000 € à 199 000 €	5,20%
200 000 € à 269 000 €	5,00%
270 000 € à 359 000 €	4,85%
360 000 € à 429 000 €	4,70%
430 000 € à 499 000 €	4,50%
superieur à 500 000 €	4,30%

Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante TVA DE 20,00 %
Honoraires à compter du 1er avril 2017

** Les Honoraires par tranches de Prix de Vente ne sont pas cumulables entre eux (III. de l'article 2).
les prix affichés sont TTC (TVA 20%) hors frais notariés, d'Enregistrement et de publicité foncière.*

BAREME TRANSACTION IMMEUBLES A USAGE DE BUREAU	
10 % HT DU PRIX HT	

BAREME TRANSACTION FONDS DE COMMERCE	
10 % HT DU PRIX HT	

Honoraires de LOCATION des Biens Résidentiels

Contrat de location Loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail à la charge du Locataire :	4,5 %* loyer annuel ttc charges comp.
*Honoraires plafonnés à :	10 € TTC par m² habitables
Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux à la charge du Locataire..... :	1,5 %* loyer annuel ttc charges comp.
*Honoraires plafonnés à :	3 € TTC par m² habitables
Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du Bailleur..... :	140 € TTC
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail à la charge du Bailleur :	4,5 %* loyer annuel ttc charges comp.
Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux à la charge du Bailleur :	1,5 %* loyer annuel ttc charges comp.

Honoraires Location avec Bail de Droit Commun

à usage d'Habitation consenti à un Locataire Personne Morale

Soumis conventionnellement au décret du 30 janvier 2002 relatif à la décence Art. 1714 et suivants du Code civil

12 % du loyer annuel TTC charges comprises	partagés par moitié entre Bailleur et locataire
Honoraires de Rédaction de Bail : 300 € TTC	partagés par moitié entre Bailleur et locataire

Honoraires de Location des Locaux commerciaux

30 % du loyer annuel TTC charges comprises,	partagés par moitié entre Bailleur et locataire
--	--

Honoraires de GESTION COURANTES LOCATIVES : 7,00 % TTC (loyer + charges)

(5,83 % HT)

GESTION LOCATIVES : Autres Tarifications - Conditions Générales au 1er janvier 2015

TVA DE 20,00 %

Gestion des charges de copropriété : 0,50 % TTC (loyer + charges)
Avis de Valeur non suivi d'un mandat de location ou de Gérance 50 € HT soit 60 € TTC
Renouvellement de Bail d'Habitation (à partager par moitié entre bailleur et locataire) 150 € HT soit 180 € TTC
Gestion des sinistres - intervention auprès des cics d'assurance en cas de sinistres : 100 € HT soit 120 € TTC
Assurances garantie de loyers Impayés , détériorations immobilières, protection juridique pour Biens à usage d'habitation : 2,75% du loyer + charges
Assurances garantie de loyers Charges et Taxes pour Baux commerciaux : 2,75% du loyer + charges HT
Gestion des assurances GLI et PNO : 0,15% du loyer + charges
Gestion des gros travaux : Vacances Horaires 50 € HT soit 60 € TTC
Représentation du mandant : Vacances Horaires 50 € HT soit 60 € TTC
Informations fiscales : 20 € HT soit 24 € TTC
Subventions ANAH : 100 € HT soit 120 € TTC
TOUTES AUTRES PRESTATIONS tarifées en Vacances Horaires : 50 € HT soit 60 € TTC

Tarifs 01/01/2015